

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Meliseptol HBV Tissues

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Désinfectant alcoolique rapide pour petites surfaces

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant

Société: B. Braun Medical AG  
Rue: Seesatz 17  
Lieu: CH-6204 Sempach  
Service responsable: Zentrale Service-Bereiche / Logistik und Supply Chain  
Téléphone: +49 (0) 5661 / 71-4422  
E-Mail: logistics.service@bbraun.com  
Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:  
sds@gbk-ingelheim.de

#### Fournisseur

Société: B. Braun Melsungen AG  
Rue: Carl-Braun-Straße 1  
Lieu: D-34212 Melsungen  
Service responsable: Zentrale Service-Bereiche / Logistik und Supply Chain  
Téléphone: +49 (0) 5661 / 71-4422  
E-Mail: logistics.service@bbraun.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)  
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange conformément au 1272/2008/CE

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Provoque des lésions oculaires graves.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Propane-1-ol

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:



#### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P260 Ne pas respirer vapeurs.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

P304+P340	des yeux/du visage. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

### 2.3. Autres dangers

Inconnus.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

Serviettes imprégnées d'alcool n-propylique 70%

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
71-23-8	Propane-1-ol			50 %
	200-746-9	603-003-00-0	01-2119486761-29	
	Flam. Liq. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H225 H318 H336			
7173-51-5	Chlorure de didécylidiméthylammonium			< 0,25 %
	230-525-2	612-131-00-6	01-2119945987-15	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10); H302 H314 H400			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

#### Information supplémentaire

Données se rapportant à la phase liquide.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
En cas de malaise consulter un médecin.

#### Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.  
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### Après contact avec la peau

Aucune mesure particulière.

#### Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières.  
Traitement chez un ophtalmologiste.

#### Après ingestion

L'ingestion ne représente pas une voie d'administration potentielle.  
Boire immédiatement beaucoup d'eau (si possible une suspension de charbon actif).  
Appeler aussitôt un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des lésions oculaires graves.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

### **Moyen d'extinction approprié**

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée.

### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :

Monoxyde et Dioxyde de carbone

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

### **Information supplémentaire**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

---

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une ventilation adéquate.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les muqueuses.

#### **Préventions des incendies et explosion**

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Ne pas fumer.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

#### **Indications concernant le stockage en commun**

Incompatible avec:

Oxydants.

Métaux alcalins et alcalino-terreux.

#### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Désinfectant alcoolique rapide pour petites surfaces

---

## **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

## **8.1. Paramètres de contrôle**

### **Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
71-23-8	Alcool n-propylique	200	500		VME (8 h)	

## **8.2. Contrôles de l'exposition**

### **Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

### **Mesures d'hygiène**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Eviter le contact avec les yeux.

### **Protection des yeux/du visage**

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

### **Protection des mains**

Gants protecteurs à résistance chimique en nitrile, épaisseur de la couche minimum 0,4 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, par exemple gant protecteur <Camatril Velours 730> de la société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

### **Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Liquide ou support inerte

Couleur: Blanc

Odeur: Odeur d'alcool

### **Modification d'état**

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 89 °C

Point d'éclair: 31 °C DIN 51755

Limite inférieure d'explosivité: 2,1 vol. %

Limite supérieure d'explosivité:

Température d'inflammation: 405 °C

Tension de vapeur: 18,7 hPa  
(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 0,91 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité: Miscible  
(à 20 °C)

### **9.2. Autres informations**

Données se rapportant à la phase liquide.

## **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### **10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact des agents d'oxydation.

Réagit au contact des métaux alcalins.

Réagit au contact des métaux alcalino-terreux.

**10.4. Conditions à éviter**

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

**10.5. Matières incompatibles**

Oxydants.

Métaux alcalins et alcalino-terreux.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde et Dioxyde de carbone.

---

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Absence de données toxicologiques.

**Irritation et corrosion**

Provoque des lésions oculaires graves.

Irritation dermique: N'est pas classée.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Propane-1-ol)

**Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

**Expériences tirées de la pratique**

**Observation diverses**

L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

Si manié de façon appropriée et en observant les règles générales de l'hygiène, on n'a pas pris connaissance de dommages à la santé.

---

**SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Propane-1-ol

Facilement biodégradable (critères OCDE)

---

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
7173-51-5	Chlorure de didécyldiméthylammonium			
	Test de Sturm modifié	72 %	28	
	De facile désintégration biologique.			

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Propane-1-ol

Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT.

### 12.6. Autres effets néfastes

Pollue faiblement l'eau.

### Information supplémentaire

Ne pas déverser dans les eaux de surface.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

#### Code d'élimination des déchets-Produit

070604

DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Classé comme déchet dangereux.

#### L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

#### 14.1. Numéro ONU:

UN 3175

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.  
(Propane-1-ol)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

4.1

#### 14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

4.1



Code de classement:

F1

Quantité limitée (LQ):

1 kg / 30 kg

Quantité dégagee:

E2

Catégorie de transport:

2

N° danger:

40

**Meliseptol HBV Tissues**

Date de révision: 01.06.2015

Numéro de révision: 1,4

Code du produit: 00056-0024

Code de restriction concernant les tunnels:

E

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:**

UN 3175

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:**

SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Propane-1-ol)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

4.1

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

4.1



Code de classement:

F1

Quantité limitée (LQ):

1 kg / 30 kg

Quantité dégagée:

E2

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:**

UN 3175

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:**

SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Propan-1-ol)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

4.1

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

4.1



Marine polluant:

No

Quantité limitée (LQ):

1 kg / 30 kg

Quantité dégagée:

E2

EmS:

F-A, S-I

**Transport aérien (ICAO)**

**14.1. Numéro ONU:**

UN 3175

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:**

SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Propan-1-ol)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

4.1

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

4.1



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

5 kg

Passenger LQ:

Y441

Quantité dégagée:

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

445

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

15 kg

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

448

IATA-Quantité maximale (cargo):

50 kg

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

non

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

---

### **SECTION 15: Informations réglementaires**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### **Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 50 % (Données se rapportant à la phase liquide.)

##### **Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

---

### **SECTION 16: Autres informations**

#### **Abréviations et acronymes**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

#### **Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### **Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

---

**Fiche de données de sécurité** conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

B. Braun Medical AG

**Meliseptol HBV Tissues**

Date de révision: 01.06.2015

Numéro de révision: 1,4

Code du produit: 00056-0024

---

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*